



Objet : Recrutement d'un.e chargé.e de mission pour le département de l'Ain

1. Contexte du poste

Les Communes forestières, sont organisées en associations départementales, elles-mêmes réunies à l'échelle régionale et nationale par une fédération partenaire de la politique forestière nationale et élément clé de la gouvernance de la forêt publique.

L'Union Régionale des associations de Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes (statut associatif) a pour vocation de représenter, conseiller et accompagner les élus des collectivités territoriales sur l'ensemble des questions liées à la forêt, à sa gestion et aux activités induites, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les communes forestières du département de l'Ain recherchent leur chargé de mission.

Intégré à l'équipe régionale, le chargé de mission sera sous l'autorité administrative de celle-ci, et, sous celle du Conseil d'Administration de l'Association départementale de l'ain, pour laquelle il sera responsable de la vie associative, et des actions à mener.

2. Missions

Le chargé de mission aura pour rôle de développer les actions permettant le bon déroulement du programme d'**actions génériques** des Communes forestières, faisant l'objet d'un fonctionnement en réseau :

- **Réponses aux questions des communes pour la gestion et l'exploitation de leurs forêts ;**
- **Organisation de sessions de formation des élus, et animation de rencontres thématiques ;**
- Apporter un **appui aux élus** des communes et de leurs groupements pour le montage de projets de développement incluant la forêt ou le bois ;
- **Représenter l'association** et défendre les orientations politiques de l'association ;
- **Le chargé de mission aura également à mener des actions spécifiques**, dont le pilotage d'un programme sur les Trames Vertes forestières (Schéma de Cohérence écologique).

Le chargé de mission aura à conforter le fonctionnement et assurer le développement de l'Association départementale de l'Ain :

- Vie associative : organisations des Assemblées Générales, des réunions du Conseil d'Administration, du Bureau, etc. ;
- Gestion des adhésions : suivi des cotisations, suivi et développement des adhésions.

3. Profil recherché

- Bac+ 2 minimum, de formation forestière et/ou développement local.
- Connaissance du secteur forêt-bois.
- Avoir de bonnes bases en matière de commercialisation des bois et connaître l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales, ce qui lui permettra d'être l'interlocuteur des élus des communes, et des acteurs du département considéré.
- Autonomie et aptitude au travail en équipe et à distance.
- Qualités en matière de communication
- Ordre et Rigueur dans la gestion des actes administratifs et techniques.

4. Conditions :

Contrat à durée indéterminée

Poste à **temps partiel, 24h00** par semaine

Localisation du lieu de travail : Cormaranche en Bugey (01)

Rémunération, selon expérience, entre 16 700€ et 18 300€ (Brut annuel)

Permis B exigé

Poste à pourvoir dès que possible

Pour postuler :

Envoyer votre CV avec une lettre de motivation, par courrier et par mail à :

Madame la Directrice

Union Régionale des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République

73000 Chambéry

auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

Date limite de dépôt des candidatures : 17/04/2019

Entretiens envisagés entre le 22 et le 26/04/2019

Prise de poste prévue le 02/05/2019.